



MORIN-HEIGHTS
1855

Avis public

***Avis est donné
aux propriétaires uniques et aux
copropriétaires indivis d'un immeuble***

Scrutin du 5 novembre 2017

Aux propriétaires uniques d'un immeuble qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la Municipalité, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale si vous respectez les conditions suivantes:

1. avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2017 et à cette date ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2017;
4. avoir transmis à la municipalité à l'adresse indiquée ci-dessous une demande d'inscription à la liste électorale municipale.

Aux copropriétaires indivis d'un immeuble qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la Municipalité et qui n'ont pas le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrit sur la liste électorale municipale si vous respectez les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2017 et à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois, le 1^{er} septembre 2017;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont électeurs le 1^{er} septembre 2017;
5. avoir transmis la procuration à la municipalité à l'adresse indiquée ci-dessous.

Prenez note que les demandes d'inscription ou les procurations doivent être reçues avant le 20 octobre 2017.

Public notice

***Notice is given
to the sole owners and undivided
co-owners of an immovable***

Election of November 5th, 2017

The sole owners of an immovable who are not domiciled in the territory of the municipality, that they can be entered on the municipal list of electors if they meet the following conditions:

1. be 18 years of age on November 5th, 2017;
2. be a full age person, a canadian citizen and not be under curatorship on September 1st, 2017 and on that date not have been convicted, over the last five years of an offence that is a corrupt electoral practice;
3. be the sole owner of an immovable situated in the territory of the municipality for at least 12 months on September 1st, 2017;
4. have sent to the Municipality, at the following address, an application for entry to the municipal list of electors.

To undivided co-owners of an immovable who are not domiciled in the territory of the municipality and who are not already entitled to be entered on the list of electors as a sole property owner of an immovable or the sole occupant of a business establishment, that they can be entered on the list of electors if they meet the following conditions :

1. be 18 years of age on November 5th, 2017;
2. be a full age person, a canadian citizen and not be under curatorship on September 1st, 2017 and on that date, not have been convicted, over the last five years, of an offence that is a corrupt electoral practice;
3. be the undivided co-owner of an immovable situated in the territory of the municipality for at least 12 months on September 1st, 2017;
4. have designated by means of a power of attorney signed by the majority of co-owners who are electors on September 1st, 2017;
5. have sent a power of attorney to the Municipality at the following address.

Please note that the application and the power of attorney must be received before October 20th, 2017.

Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Les modèles étaient joints au compte de taxe annuel et sont disponibles au bureau du président d'élection et sur le site:

www.morinheights.com/election2017

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le président d'élection.

Hôtel de Ville de Morin-Heights
567, chemin du Village
Morin-Heights (Québec)
J0R 1H0
(450) 226-5252, poste 101

Donné à Morin-Heights, ce 14^e jour d'août 2017.

They enter into effect on the date they are received and remain valid until they are withdrawn or replaced.

Example forms were included with the annual tax account and are available at the Returning officer's office and at :

www.morinheights.com/election2017

For further information, please contact the Returning officer.

Morin-Heights Town Hall
567, Village
Morin-Heights (Quebec)
J0R 1H0
(450) 226-5252, extension 101

Given at Morin-Heights, this 14th day of August 2017.

Le Président d'élection Returning Officer



Yves Desmarais

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Morin-Heights, certifie que j'ai publié le présent avis aux endroits prévus par le Conseil et sur le site www.morinheights.com le 14 août 2017

Yves Desmarais
Secrétaire-trésorier